

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN
FRANCE - (N° 3730)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD35

présenté par

Mme Jourdan, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout,
M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin,
M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin,
M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago,
M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et
Mme Victory

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 1, supprimer les mots :

« en informatique ».

II. – Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« et à la sobriété numérique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à étendre le module de formation relatif à l'écoconception des services numériques à l'ensemble des ingénieurs et à y ajouter un module centré sur le sobriété numérique.

La plupart des formations d'ingénieurs comportent actuellement une formation numérique. Une fois diplômés, les ingénieurs sont souvent impliqués dans la production de services ou de produits numériques. Un module de formation portant sur l'écoconception pourrait donc être adossé aux programmes de formations liés aux domaines de compétences certifiés pour l'ensemble des ingénieurs.

C'est pourquoi cet amendement vise à élargir son champ d'application à l'ensemble des formations d'ingénieurs.